



Stéphane Peillet

EARL des Bruyères
St-Priest (69)

Charte d'engagement « Bonnes Pratiques Agricoles et Apicoles »

Enjeux

- // Renforcer le dialogue entre agriculteurs et apiculteurs, et leur faire prendre conscience des contraintes et exigences du métier de chacun.
- // Protéger les pollinisateurs, domestiques et sauvages, en rappelant la réglementation et les Bonnes Pratiques agricoles mais aussi apicoles.

Actions mises en place

- // En 2011, à l'initiative de Stéphane Peillet, Bayer a proposé une charte d'engagement « Bonnes Pratiques Agricoles et Apicoles ». Signée sur la base du volontariat par les deux parties, celle-ci présente les leviers (réglementaires et de bonnes pratiques) pour la protection de la santé de l'abeille, que chacun s'engage à respecter.



Rucher transhumant installé à St-Priest pendant la floraison d'acacias.

Points clés pour l'agriculteur

- // Traçabilité et respect des recommandations d'usage des traitements phytosanitaires, en particulier pour les insecticides autorisés en floraison, l'application doit être faite en dehors des heures de butinage,

- // Respect d'un délai minimal de 24 h entre l'application d'une pyréthrianoïde et d'un triazole/imidazole durant la floraison ou au cours de la production d'exsudats.

Points clés pour l'apiculteur

- // Informer de la gestion sanitaire du rucher, et de l'état des ruches en début et en fin de saison.

Charte d'engagement
« Bonnes Pratiques Agricoles
et Apicoles » téléchargeable
sur le site Bayer-Agri.fr



Résultats obtenus

- // Stéphane Peillet accueille sur son exploitation 2 apiculteurs : un rucher fixe et un transhumant.
- // Lors des premiers échanges, l'apiculteur et l'agriculteur se sont entendus sur le contenu de la charte qu'ils ont ensuite signée d'un commun accord. Cette collaboration a été illustrée dans un article paru dans *La France Agricole* en 2012.
- // Depuis l'élaboration de cette charte et pour prolonger le dialogue, des journées de rencontre entre apiculteurs et agriculteurs ont été mises en place avec des partenaires de la distribution agricole.



Signature de la charte entre agriculteurs et apiculteur à l'EARL des Bruyères.

Bénéfices agriculteurs

La charte a permis :

- // d'instaurer une relation professionnelle et de favoriser le dialogue,
- // de prendre conscience des bonnes pratiques à suivre en faveur des pollinisateurs. Cette sensibilisation a facilité leur mise en œuvre de manière volontaire,
- // d'échanger avec l'apiculteur sur les contraintes du métier d'agriculteur et de passer outre les préjugés (et vice versa).

Point de vue Bayer

- // La Charte est un bon outil pour sensibiliser aux bonnes pratiques.
- // Il est nécessaire de développer des outils pour accompagner les agriculteurs sur l'usage des produits phytopharmaceutiques en vue de protéger les pollinisateurs.
- // Il y a une réelle attente sur le terrain pour des rencontres entre apiculteurs, agriculteurs et l'ensemble des acteurs de la filière agricole.

© Photos : Bayer - L. Alvarez - Imprimé sur papier 100% recyclé - Nov. 2018



Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits